

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**, tenue à la salle du conseil, située à la Mairie de la Municipalité au 3491, chemin Royal, le lundi 8 avril 2024 à 20 h, sous la présidence de **Madame Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2 et mairesse suppléante.**

Sont présents :

- Maude Nadeau, conseillère au siège numéro 1 ;
- Patrick Lachance, conseiller au siège numéro 3 ;
- Gaétan Longchamp, conseiller au siège numéro 4 ;
- Dominique Labbé, conseiller au siège numéro 5 ;
- Denis Côté, conseiller au siège numéro 6.

Est absente :

- Lina Labbé, mairesse.

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du 4 mars 2024 ;
4. Suivi du procès-verbal ;
5. Correspondance ;
6. Adoption des dépenses ;
7. Demande d'aide financière ;
 - Les Voizelles – Chœur de femmes de l'Île d'Orléans ;
8. Dépôt des rapports financier et du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ;
9. Résolution - Demande de dérogation mineure, propriété située au 488, route d'Argentenay ;
10. Demande de dérogation, propriété située au 110, chemin du Pêcheur ;
11. Résolution - Déclaration d'intérêts pour le transfert partiel de responsabilités avec le MCC ;
12. Résolution - Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique ;
13. Varia ;
 - a) M.R.C. ;
 - b) Rapports des activités des élus ;

14. Période de questions ;
15. Clôture de la séance.

Item 1 Ouverture de la séance

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

024-025

Item 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Dominique Labbé avec l'appui de Maude Nadeau.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

024-026

Item 3 Adoption du procès-verbal du 4 mars 2024

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 est adopté sur proposition de Patrick Lachance avec l'appui de Dominique Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 4 Suivi du procès-verbal

Item 5 Correspondance

024-027

Item 6 Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes

Attendu que le directeur général/greffier-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

Attendu que ces informations couvrent la période depuis la séance du 4 mars 2024 jusqu'à la séance prévue en mai 2024 ;

Attendu que la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

En conséquence,

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Gaétan Longchamp

Il est résolu

Que les dépenses effectuées pour la somme de 82 626,02 \$ soient acceptées ;

Que le paiement des comptes pour la somme de 20 246,16 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, DMA

Directeur général/greffier-trésorier

****Note : Pour ce point Madame Maude Nadeau, conseillère au siège numéro 1 déclare un intérêt et se retire de la séance.***

Item 7 Demande d'aide financière

024-028 - Les Voizelles - Chœur de femmes de l'Île-d'Orléans

Sur proposition de Denis Côté, avec l'appui de Gaétan Longchamp il est résolu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans contribue aux activités de l'année 2024 du chœur de femmes de l'Île-d'Orléans « Les Voizelles » le versement de la somme de 75 \$

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

****Note : Madame Maude Nadeau, conseillère au siège numéro 1 revient participer à la séance.***

024-029 Item 8 Dépôt des rapports financier et du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Dominique Labbé, il est résolu que le Conseil municipal accepte le dépôt des rapports financiers et du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 9 **Résolution - Demande de dérogation mineure propriété située au 488, route d'Argentenay**

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance du dossier de la demande de dérogation mineure concernant la marge de recul avant minimale de 7,5 mètres à 3 mètres afin de construire une résidence unifamiliale, ce qui permet de respecter la marge de 11 mètres du talus, comme recommandé par la firme d'ingénieurs Aqua Ingenium dans son rapport du 5 décembre 2023.

Attendu que la remise existante sera démolie, le chalet existant converti en atelier personnel de peintre, tel que mentionné dans la présente demande.

Attendu que le conseil considère cette demande comme une demande de dérogation mineure.

Attendu que conformément à la réglementation en vigueur, cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité ;

Attendu que le CCU a émis un avis favorable à cette demande de dérogation mineure ;

En conséquence,

Sur proposition de Patrick Lachance, avec l'appui de Maude Nadeau,

Il est résolu

Que la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 488, route d'Argentenay soit accordée ;

Qu'une copie de la présente résolution soit expédiée au service d'urbanisme de la MRC de l'Île d'Orléans pour que le processus d'émission des permis et autorisations requis par ce dossier puisse reprendre.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 10 **Demande de dérogation propriété située au 110, chemin du Pêcheur**

Après discussions en séance préparatoire et pendant la séance ordinaire, le conseil refuse d'accorder la demande.

024-031

Item 11 **Résolution - Déclaration d'intérêts pour le transfert partiel de responsabilités avec le MCC**

Attendu que des négociations ont lieu entre la Municipalité régionale de comté de l'Île-d'Orléans (MRC) et le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour que soit conclue une entente de transfert partiel de responsabilités du MCC aux municipalités de l'Île-d'Orléans ;

Attendu que ce transfert partiel serait pour des travaux à être réalisés dans les limites de l'unité de paysage agroforestière tel qu'actuellement définies dans le plan de conservation de l'Île d'Orléans ;

Attendu que ce transfert partiel exclurait des travaux à être réalisés à l'intérieur des limites des zones de potentiel archéologiques définies dans les études de Ruralys (2019) et de Côté et Pintal (2023) ;

Attendu que le conseil municipal considère cette possibilité comme un premier pas important pour simplifier le processus de demande de permis pour les contribuables de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

En conséquence,

Sur proposition de Denis Côté, avec l'appui de Gaétan Longchamp,

Il est résolu

Que le conseil de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans appuie la proposition de transfert partiel de responsabilités du ministère de la Culture et des Communications du Québec vers les municipalités constituant la Municipalité régionale de comté de l'Île-d'Orléans (MRC).

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

024-032

Item 12 **Résolution - Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique**

Attendu que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement ;

Attendu que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance ;

Attendu que, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement ;

Attendu que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars ;

Attendu que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus ;

Attendu que, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique ;

Attendu que les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026 ;

Attendu que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.) ;

En conséquence,

Sur proposition de Dominique Labbé, avec l'appui de Maude Nadeau,

Il est résolu

Que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure ;

Que le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un

nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes ;

Que le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités ;

Que le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

Que copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 13 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

Item 14 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 45 et se termine à 20 h 45 un total de 0 minute.

Item 15 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance, il est 20 h 45.

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.